

**INSEAD Alumni Association France**  
Association de la loi 1901  
Siège social : 19 rue de l'Arc de Triomphe  
75017 Paris - France

( l' « *Association* » )



## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2024

Le 6 novembre 2024,

À 18 heures,

Les membres de l'Association, tels que définis à l'article 8 des Statuts de l'Association comme des anciens élèves de l'INSEAD ayant participé à un programme les autorisant à obtenir ce statut, et ayant obtenu le diplôme correspondant, dont la liste est issue de l'INSEAD, et qui sont à jour du paiement de leur cotisation auprès de l'Association pour l'année en cours ;

*(ci-après désignés individuellement un « **Membre** » et collectivement les « **Membres** »).*

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation envoyée par courrier électronique le 18 octobre 2024.

L'article 17 des Statuts autorisant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire par voie dématérialisée dans des conditions permettant l'identification et la participation effective des Membres et la retransmission continue et simultanée des délibérations, et en particulier par téléconférence ou visioconférence, l'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chez QONTO, 18 rue de Navarin – 75009 Paris conformément à la convocation.

Le texte des résolutions ayant été communiqué aux Membres de l'Association lors de leur convocation à la présente Assemblée Générale Ordinaire, il a été proposé aux Membres de procéder au vote des résolutions de manière anticipée dès le 24 octobre 2024 à partir de 10h00 sur la plateforme électronique sécurisée [www.v8te.com](http://www.v8te.com).

Les feuilles de présence des Membres présents et des Membres ayant voté par anticipation se trouvent jointes en Annexe 1 du présent procès-verbal.

Monsieur Pierre Fouques Duparc, Président de l'Association, préside la séance. Il est assisté de Monsieur Claude Perol, Délégué Général de l'Association et scrutateur, en qualité de Secrétaire de séance et de Monsieur Guillaume Loth Demay, en sa qualité de Trésorier de l'Association.

Mesdames Stéphanie Bompas, Anne-Cécile Martel et Natsha Rostovtseva sont également présentes en leur qualité de scrutatrices.

Le Président rappelle que les Comptes de l'Association, l'ordre du jour, le projet de texte des présentes résolutions et tous autres documents susceptibles de parfaire l'information des Membres de l'Association ont été communiqués par courrier électronique de convocation à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président indique que l'Assemblée Générale Ordinaire a été valablement convoquée dans les modalités et formes prévues à l'article 17 des Statuts et aux articles du Titre 4 du Règlement Intérieur de l'Association.

En raison du vote anticipé, le Président indique que le quorum ne pourra être vérifié qu'au moment de la clôture des votes et du dépouillement. Conformément à l'article 17 des Statuts de l'Association, le quorum sera atteint si 10% des Membres au moins (soit 186), à jour de leur cotisation de l'année 2024, ont participé au vote.

Le Président rappelle que les résolutions sont prises à la majorité simple des Membres.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ *Introduction par Pierre Fouques Duparc (MBA '89D), Président INSEAD Alumni Association France ;*
- ◆ *Rapport moral relatif à l'exercice 2023-2024 ;*
- ◆ *Rapport d'Activités relatif à l'exercice 2023-2024 ;*
- ◆ *Rapport financier relatif à l'exercice 2023-2024 ;*
- ◆ *Comptes de l'exercice et affectation du résultat ;*
- ◆ *Perspectives du budget 2024-2025 ;*
- ◆ *Présentation des résolutions et des candidats au Conseil d'Administration ;*
- ◆ *Vote des résolutions AG, élection de 3 administrateurs ;*
- ◆ *Questions diverses.*

Sur ce dernier point, le Président indique qu'aucune question diverse n'a été transmise dans le délai de dix (10) jours précédant la présente Assemblée Générale Ordinaire, prévu à l'article 4.1 du Règlement Intérieur.

Le Président ouvre ensuite la discussion. Les différents Rapports concernant l'exercice 2023-2024 sont présentés ainsi que les perspectives du budget 2024-2025. Un débat s'instaure entre les Membres de l'Association.

Personne ne demandant plus la parole et après avoir rappelé que des Membres ont déjà procédé au vote des résolutions de manière anticipée, le Président donne lecture des résolutions aux Membres présents en les invitant à voter sur la plateforme sécurisée.

Lecture faite des résolutions, le Président clôture les votes à 19h15 et déclare une période de dépouillement et de traitement des résultats.

À 19 h 30, la séance reprend, le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée Générale Ordinaire a valablement délibéré conformément à l'article 17 des Statuts de l'Association.

Le Président donne lecture du résultat des votes, résolution par résolution, de la manière suivante :

**PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral relatif à l'exercice 2023-2024 **décide** de l'approuver dans toutes ses dispositions et donne quitus au conseil d'administration.

Nombre de votes <i>Quorum</i>	Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
Nombre de votes : 342 <i>Quorum</i> : 18,43%	325 95,02%	0	17

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.*

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport financier relatif à l'exercice 2023-2024, **décide** de l'approuver dans toutes ses dispositions et **donne** quitus au conseil d'administration.

Nombre de votes <i>Quorum</i>	Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
Nombre de votes : 342 <i>Quorum</i> : 18,43%	325 95,02%	1	16

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.*

**TROISIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 2023-2024, **décide** d'approuver lesdits comptes et **d'affecter** le résultat de l'exercice aux réserves générales de l'Association et **donne** quitus au conseil d'administration.

Nombre de votes <i>Quorum</i>	Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
Nombre de votes : 342 <i>Quorum</i> : 18,43%	326 95,32%	1	15

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.*

**QUATRIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire **décide** que le montant de la cotisation ordinaire pour l'exercice 2024-2025 est égale à 170 euros pour les Alumni souscrivant au renouvellement automatique. Le montant de la cotisation ordinaire pour les Alumni ne souscrivant pas au renouvellement automatique est égale à 190 euros. Cette cotisation pourra être mise en recouvrement dès le lendemain de l'Assemblée Générale.

Nombre de votes <i>Quorum</i>	Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
Nombre de votes : 342  <i>Quorum</i> : 18,43%	<b>299</b> <b>87,43%</b>	<b>6</b>	<b>37</b>

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.*

### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire **propose** les cotisations ci-après, optionnelles et alternatives à la cotisation ordinaire, aux montants suivants pour l'exercice 2024-2025 :

- Cotisation des promotions 2021,2022,2023,2024 et 2024, égale à 70 euros pour les Alumni souscrivant au renouvellement automatique, égale à 80 euros pour les Alumni ne souscrivant pas au renouvellement automatique ;
- Cotisation applicable aux Alumni en « Job Transition », égale à 80 euros ;
- Cotisation dénommée « *Jubilados* », pour les membres retraités égale à 110 euros pour les Alumni souscrivant au renouvellement automatique, égale à 120 euros pour les Alumni ne souscrivant pas au renouvellement automatique ;
- Cotisation « *Alumni en Province* », égale à 110 euros pour les Alumni souscrivant au renouvellement automatique, égale à 120 euros pour les Alumni ne souscrivant pas au renouvellement automatique ;
- Cotisation « *Couple* », égale à 250 euros pour les Alumni souscrivant au renouvellement automatique, 260 euros pour les Alumni ne souscrivant pas au renouvellement automatique ;
- Cotisation « *Membre Bienfaiteur* », égale à 420 euros pour les Alumni souscrivant au renouvellement automatique, égale à 450 euros pour les Alumni ne souscrivant pas au renouvellement automatique ;
- Cotisation « *Black Card* », égale à 1.000 euros (accès gratuit à tous les événements de l'année) pour les Alumni souscrivant au renouvellement automatique, égale à 1.100 euros pour les Alumni ne souscrivant pas au renouvellement automatique.

La mise en recouvrement de ces cotisations pourra intervenir dès le lendemain de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Ordinaire **rappelle que** :

- La souscription au renouvellement automatique permet une adhésion pour 1 an, de date à date. Elle est renouvelée de manière tacite à la date anniversaire ;
- L'adhésion sans souscription au renouvellement automatique est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

Nombre de votes <i>Quorum</i>	Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
Nombre de votes : 342 <i>Quorum</i> : 18,43%	292 85,38%	3	47

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.*

### SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire **approuve** le budget de l'Association relatif à l'exercice 2024-2025 présenté par le trésorier.

Nombre de votes <i>Quorum</i>	Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
Nombre de votes : 342 <i>Quorum</i> : 18,43%	321 93,86%	1	20

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.*

### SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire **approuve** l'attribution du titre de Membre d'honneur à Monsieur Alastair Giffin (MBA'92D).

Nombre de votes <i>Quorum</i>	Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
Nombre de votes : 342 <i>Quorum</i> : 18,43%	260 76,02%	3	79

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.*

Le vote des résolutions a été valablement soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire et toutes les résolutions ont été **adoptées**.

## ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Il est rappelé, conformément à l'article 10 des Statuts et à l'article 3.1 du Règlement intérieur, que le Conseil d'Administration est composé de douze (12) Membres élus pour quatre (4) ans, et dont le renouvellement est par un quart (1/4) chaque année, en respectant une parité homme/femme d'au moins un tiers (1/3), c'est-à-dire au moins quatre (4) femmes et au moins quatre (4) hommes, et dont une parité diplômés récents et autres membres d'au moins un quart (1/4) c'est-à-dire au moins trois (3) sont des membres diplômés récents et au moins trois (3) autres membres.

Il est également rappelé que les neuf (9) Membres actuels, non renouvelés, composant le Conseil d'Administration sont les suivants :

- *Madame Stéphanie Bompas,*
- *Monsieur Cyril Chapelle,*
- *Monsieur François d'Aligny,*
- *Madame Anne Dumesges,*
- *Madame Myriam Ferran,*
- *Monsieur Pierre Fouques Duparc,*
- *Monsieur Vincent Lapras,*
- *Madame Anne Céline Martel,*
- *Madame Natasha Rostovceva.*

L'Assemblée Générale Ordinaire **procède** à l'élection de trois (3) nouveaux membres du Conseil d'Administration, parmi une liste de cinq (5) candidats.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire **élit** :

- Madame Anna Dona-Hie (MBA'20J);
- Monsieur Guillaume Loth Demay (YMP S/F'05Sep)
- Madame Catherine Garcia-Wieme (MBA'83D)

comme nouveaux Membres du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire **constate** que les parités requises sont atteintes avec cinq (5) hommes et sept (7) femmes dont trois (3) Membres diplômés depuis 10 ans ou moins au moment de leur élection.

Le Président lève la séance à vingt heures trente (20h30).

\*       \*  
\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé par le Secrétaire, le Trésorier et le Président de séance.

DocuSigned by:

Pierre FOUQUES DUPARC

8804E66CB4EB42B...

---

**Monsieur Pierre Fouques Duparc**

*Président de l'Association*

Président de séance

Signé par :

Guillaume Loth Demay

224DF4E884684BC...

---

**Monsieur Guillaume Loth Demay**

*Trésorier de l'Association*

Signé par :

Claude Perol

FF06860AECF44F6...

---

**Monsieur Claude Perol**

*Délégué Général de l'Association*

*Scrutateur*

Secrétaire de séance